



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 275
SEPTEMBRE 2015

DATES A RETENIR

4 septembre : marché hebdo, place de la Salle des Fêtes

5 septembre : soirée lach show-Salle des Fêtes

6 septembre : tournoi de belote-Salle des Fêtes

19-20 septembre : Journées du patrimoine

20 septembre : 50^{ème} anniversaire de jumelage à Oberwolfach

27 septembre : inauguration de l'orgue

Permanence UNIAT

UNION DES
INVALIDES ET
ACCIDENTES DU
TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes
1er samedi du mois de
10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE:

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à
11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

mairie.de.still@wanadoo.fr

www.still-info.fr

Chères Stilloises, Chers Stillois,

La commune a mis à profit la pause estivale pour préparer vos écoles à l'arrivée des 120 élèves à l'école Robert Schuman et 70 élèves à l'école maternelle. Des travaux de peinture ont été réalisés en extérieur de l'école maternelle et la classe de CP de Mme Widloecher et M. Lutter a été entièrement rénovée. Nous souhaitons à toutes les familles une bonne rentrée 2015, de reprendre le rythme avec entrain et se préparer aux meilleurs résultats possibles. Comme chaque année, Marie-Odile Lien et moi-même serons aux côtés des enfants et des enseignants le mardi 1^{er} septembre pour cette matinée toujours un peu exceptionnelle.

Le messti a été une bonne occasion de nous retrouver autour des chars des associations les plus dynamiques de notre village. Encore une fois, malgré une météo incertaine, nous avons pu vivre de très beaux moments. Merci à tous ceux qui ont permis que les traditions vivent ! Merci à l'ASA et à son Président Gilles Nevers mais aussi aux Copains de Still et aux nombreux bénévoles qui se sont investis durant ce dernier week end.

Ils nous ont permis de nous souvenir que l'année 2015 sera vraiment marquée par la fête grâce au 50^{ème} anniversaire du jumelage avec Oberwolfach. En effet après le 28 juin à Still s'annonce le 20 septembre à Oberwolfach. Vous avez déjà largement répondu à notre invitation...pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, vous pouvez encore le faire et nous rejoindre pour découvrir Oberwolfach ou y retrouver des amis de longue date !

Alors au 20 septembre pour cette journée qui s'annonce exceptionnelle !

Laurent Hochart,
votre Maire



Plus de 150 stillois ce sont déjà inscrits pour le jubilé du jumelage à Oberwolfach le 20 septembre ! Vous pouvez encore vous inscrire à la Mairie jusqu'au 16 septembre. Participation de 5€ par adulte et gratuit pour les enfants accompagnés.

**DATE LIMITE
DES
INSCRIPTIONS
16 SEPTEMBRE**



SEPTEMBRE

Mme Uranie HEILIGENSTEIN
née le 06.09.1932, fêtera ses 83 ans

Mme Thérèse BICHWILLER
née le 14.09.1921, fêtera ses 94 ans

Mme Marie-Thérèse ANTONI
née le 19.09.1935, fêtera ses 80 ans



Mme Marie WOLFER
née le 09.09.1932, fêtera ses 93 ans

M. Antoine WIEDER
né le 19.09.1931, fêtera ses 84 ans

Mme Antoinette MENGES
née 28.09.1934, fêtera ses 81 ans

PETITES ANNONCES

PROPOSITION DE COMMANDE DE FIOUL COLLECTIVE

Bonjour à tous,

L'été n'est pas terminé qu'il est déjà temps de préparer la rentrée. Celle-ci est en général synonyme de dépenses : fournitures scolaires, taxe foncière, impôts locaux, ...

Aussi, comme l'année dernière je vous propose de participer à un regroupement de commandes de fioul afin que chacun de nous puisse bénéficier de tarifs plus avantageux du fait du groupement de nos commandes.

J'ai donc contacté plusieurs distributeurs de fioul desservant notre commune pour leur faire part de cette démarche. La plupart sont intéressés et peuvent proposer des tarifs intéressants.

Il s'agit d'un regroupement de commandes et non d'une commande globale. Chaque personne reste directement redevable au fournisseur de fioul de la commande qu'elle aura donc passée (et uniquement de la sienne).

Dans le but de déterminer le volume total de ce groupement de commande et pour les personnes qui seraient intéressées, je vous propose de me communiquer les informations suivantes (par écrit à mon adresse postale ou par mail) :

Nom, prénom, adresse, téléphone, mail, type de fioul (ordinaire ou amélioré), volume de fioul

Une fois le volume total de fioul connu, je prendrai contact avec les distributeurs de fioul pour identifier celui proposant le meilleur tarif et lui transmettrai la liste des personnes intéressées avec leurs coordonnées et le volume souhaité.

Vos coordonnées ne seront pas utilisées pour d'autres fins que celle de ce groupement de commande et ne seront communiquées qu'au fournisseur retenu.

C'est ensuite le fournisseur qui prendra directement contact avec chaque personne pour déterminer le moment de la livraison.

Merci donc aux personnes intéressées de se manifester avant le 15 septembre dans le but de pouvoir être livrées fin septembre et profiter de la tendance actuelle des prix bas du pétrole.

A titre d'exemple lors du groupement de commandes de l'an dernier nous avons ainsi obtenu une réduction :

- 8 centimes/L pour le fioul ordinaire
- 9 centimes/L pour le fioul amélioré

N'hésitez pas en cas de question.

Cordialement,

Ludovic LE BARS

ludovic.lebars@yahoo.fr

19 route de Flexbourg

67190 STILL

06.87.10.10.01 (entre 18h30 et 20h)

ASSISTANTES MATERNELLES

Assistante maternelle agréée, 21 ans d'expériences, renouvelé l'agrément pour 5 ans, cherche à garder 2 enfants de plus de 2 ans scolarisés ou non. Temps pleins ou mi-temps. Non fumeuse, cour fermée.
Tel : 06.35.52.71.86

Assistante maternelle non fumeuse, habitant dans maison avec cour et jardin, dispose de 2 places pour enfants scolarisés.
Tel: 09 53 87 25 12

Assistante maternelle, 7 ans d'expérience, dispose de 2 places pour un bébé et un enfant scolarisé de suite ou à convenir, dans une maison avec cour clôturée, non-fumeur.
Tel: 06.50.34.02.57

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Les dates d'animations du relais des assistantes maternelles auront lieu au presbytère de Still les jeudis : 17 septembre, 1^{er} et 15 octobre, 26 novembre et 3 décembre de 9h à 11h

THEATRE

La section de théâtre « Les Brichwaschbble » de Dinsheim S/Bruche est à la recherche d'un acteur « masculin » pour cette saison 2015/2016. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec Madame HALTER M.Thérèse au 03.88.50.18.28.

AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Une fois de plus des habitants se sont plaints sur les excréments des chiens.
Merci aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser faire leur besoin sur les trottoirs, de ramasser et de les attacher en laisse afin d'éviter qu'ils ne se baladent dans les propriétés des villageois.
Réactions immédiates s'il vous plaît.



13^{ème} VELO TOUR – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA REGION MOLSHEIM-MUTZIG

Dimanche 27 septembre 2015 à partir de 8h30, est organisé le 13^{ème} vélo tour par la Communauté des Communes de la région Molsheim-Mutzig

4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00)

- Mutzig : à proximité du Dôme
- Molsheim : parking du cimetière du Zich
- Altorf : stade de foot
- Duppigheim : dojo (rue du Stade)

5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h30) :

- Dorsheim : ferme Vogelgesang
- Wolxheim : piste cyclable
- Ernolsheim/Bruche : maison Eclusière
- Duttlenheim : caserne des sapeurs-pompiers
- Dachstein : rue Jacques Prévert (à proximité du groupe scolaire)



Pour plus de renseignements vous pouvez vous connecter sur le site de la communauté des communes (ci-dessous le lien)

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/decouvrir/velo-tour.htm>

ENTREPRISE OHREL

Après avoir dirigé la société OHREL pendant trente années, Michel OHREL a pris la décision de transmettre son entreprise à M. Franck RENAUDIN.

M. Ohrel accompagnera son successeur encore quelques années, jusqu'à l'âge de la retraite.

Avec l'ensemble du personnel, ils continueront de vous proposer la réalisation de vos travaux d'installation électrique, sanitaire et chauffage.



MARCHE HEBDOMADAIRE

Les vendredis matins à partir du 4/09 de 8h à 12h aura lieu, place de la Salle des Fêtes un marché hebdomadaire.

Vous trouverez un boucher et un marchand de fruits et légumes.



ALBUM PHOTO JUMELAGE



Un album photo sur la journée du 50^{ème} anniversaire de jumelage entre Still et Oberwolfach a été créé.

Vous pouvez venir le consulter en Mairie et le commander, pour un montant de 15€

FERMETURE POUR CONGES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'agence postale communale sera fermée du 26 septembre au 13 octobre inclus.

Vos lettres recommandées et vos colis seront à chercher à l'agence postale de Mutzig.

ASSOCIATION VIVRE SANS ALCOOL De Molsheim Organise une soirée



LACH

SHOW

MADE IN ELSASS

la nouvelle version du célèbre « LACH D'RE SCHOLLE »

Le Samedi 5 Septembre 2015 à 19 h 30

Salle des fêtes de STILL

12 € placement libre « petite restauration »



Points de ventes :

CM Production Mutzig 03.88.33.23.70

Mme Kocher Marie Claire Dorlisheim 03.88.38.46.34

Gaspard Astrid 03.88.03.21.16

TOPALSACE

Partenaire de tous vos travaux
Rénovation

- Tous travaux de rénovation et neuf
- Travaux spéciaux

TOPAL SALIM

topalsace@hotmail.fr

1A Grand Rue 67190 STILL

RESTAURANT LES TUILERIES

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat
Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

Pour les repas de familles (mariage, anniversaire, communion, baptême ou autre nous vous proposons des menus)

Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue

Tél : 03.88.97.74.49

AU MOIS DE SEPTEMBRE LE RESTAURANT VOUS PROPOSE

Tartes flambées salées à volonté
tous les vendredis soirs
du mois de septembre (11€)



Dimanche 20 septembre,
couscous maison,
sur réservation (14.90€)

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE PORTES OUVERTES A L'ANCIENNE TUILERIE LES 19 ET 20 SEPTEMBRE

L'Association pour la Réhabilitation de la Tuilerie Sonntag vous présente ses animations pour les prochaines Journées européennes du Patrimoine :

- visites guidées sur le thème "De la terre glaise à la cuisson dans le four". Le circuit propose de découvrir le site à travers le processus de fabrication d'une brique. Visite guidée gratuite de la carrière, des sites de fabrication et de l'ancien four Hoffmann datant de la fin du XIX^{ème} siècle.
- animations par Philippe Labalette, potier. Il présentera ses pièces produites à partir de la terre de Still, dans un four d'inspiration gallo-romaine construit sur le site de l'ancienne tuilerie. Ce sera l'occasion d'un échange avec les visiteurs sur les diverses techniques de fabrication et de cuisson et les spécificités de la terre de Still.

Horaires :

Samedi 19 septembre de 14h30 à 18h00.

Dimanche 20 septembre de 10h30 à 12h30 et 14h30 à 18h00.

9, rue des Tuileries - 67190 Still / Renseignements : www.tuileriesonntag.com ou 03.88.50.00.32.

ASSOCIATION STILL'TONIC

L'association Still' Tonic fait sa rentrée le **jeudi 3 septembre 2015**.

Pour garder tonus, forme et souplesse, venez nous rejoindre.

Au programme : step, renforcement musculaire (poids, bâtons et élastibandes) et cardio-training.

N'hésitez pas à venir pousser la porte du complexe des Tuileries à Still, le jeudi soir de 19h30 à 21h. Tout le matériel nécessaire aux exercices est mis à disposition.

Les deux premiers cours sont libres pour l'essai. Si celui-ci est concluant, la cotisation annuelle par personne est fixée à 65 euros.

Les cours ont lieu également pendant les vacances scolaires, à l'exception de la période de Noël.

Envie de renseignements complémentaires ?

Appelez le 06 29 71 85 53 ou 06 82 94 08 19.

Bien sportivement.

L'association
Still'tonic
fait sa rentrée
le jeudi 3 septembre

Pour garder...
Souplesse
Force
Tonus
rejoignez-nous !

Au programme :
step
cardio-training
musculation
relaxation*

Rendez-vous à **19h30**
à la Salle des Fêtes de Still

Les deux premiers cours
sont **libres pour essai !**

Renseignements (en soirée)
06 29 71 85 53 ou 06 82 94 08 19

* Le matériel est fourni (steps, poids, bâtons, tapis).

Association Still Animation

SECTION BADMINTON

Président Monsieur Nicolas FERNANDEZ 06-16-57-66-26

Secrétaire M.FERNANDEZ 6, rue de la République 67190 STILL 06-74-54-81-07

STILL BADMINTON LA RENTREE

La section badminton de l'Association Still Animation reprend ses activités le mardi 8 septembre 2015.

Comme l'année précédente, la pratique du badminton aura lieu à la Salle des Tuileries : le mardi de 19h à 22h et le mercredi 19h30 à 22h

N'hésitez pas à venir vous renseigner aux jours et aux horaires cités ci-dessus.

INAUGURATION DE L'ORGUE

Dimanche 27 septembre 2015 à 16h30 à l'Eglise de Still aura lieu un concert pour l'inauguration du nouvel orgue numérique donné par la chorale Sainte Cécile de Still avec le concours de la Concordia de Westhoffen.

Entrée libre – plateau A l'issue du concert soirée tartes flambées/pizzas à la Salle des Fêtes.



LA FABRIQUE ET LA CHORALE SAINT CECILE DE STILL

concert

Pour l'inauguration
du nouvel orgue A.S.D. VISCONTI
ORGUE PAR AFFICTION A. KETTER STRASSBOURG

à 16h30
Dimanche 27 septembre
A l'Eglise Saint Matthias de Still

avec la participation des organistes:
Bernadette Arnold, Nereus et Nicolas Pavlus,
des Régimentales Marie Regimbeau
et de la chorale Concordia de Westhoffen

ENTRÉE LIBRE

A l'issue du concert : tartes flambées-pizzas à la Salle des Fêtes

PLATEAU

LA FABRIQUE ET LA CHORALE SAINTE CECILIE DE STILL

concert

Pour l'inauguration
du nouvel orgue A.D. VICCOURT
initiateur pour ARPEGE A.JEYER STRASSBURG

à 16h30
Dimanche 27 septembre
A l'Eglise Saint Matthias de Still

avec la participation des organistes
Bernadette Arnold Nevers et Nicolas Paulin,
du concertiste Marc Rebenhauer
et de la chorale Concordia de Westhofen

ENTRÉE LIBRE
PLATEAU

A l'issue du concert : lattes flambées-pizzas à la Salle des Fêtes

A teddy bear is hanging on a clothesline, surrounded by various items of children's clothing and toys, including a striped shirt, a red shirt, a green bucket, and a yellow bucket.

ASSOCIATION COLEGRAMME



INFOS RENTREE 2015/2016

Nous voilà de retour après les congés scolaires pour une nouvelle année au sein de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs « COLEGRAMME » de STILL.

Courant juillet nous avons établis un listing de rentrée pour connaître les places encore disponibles. Pour le moment les inscriptions sont bloquées pour la 1ère quinzaine de Septembre.

Nous rappelons que nous devons respecter un quota d'accueil et ceci pour la bonne marche de la structure.

Les différents plannings d'activités seront proposés prochainement sur notre tableau d'affichage à l'entrée du périscolaire.

Nous renouvelons les activités TAPS dès le 14 septembre. Le programme sera proposé tout d'abord aux enfants inscrits au périscolaire le soir puis en fonction des places disponibles aux autres enfants intéressés.

Un dossier complet doit être déposé à l'accueil.

Pour tous renseignements nous demandons donc aux parents de nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Salle des Fêtes « Les Tuileries » 80, Grand'Rue 67190 STILL
Téléphone : 06.10.24.92.40

Site Internet : colegramme.homeip.net
Adresse mail : associationcolegramme@orange.fr

INFORMATION

- Accueil péri scolaire

Le péri scolaire est ouvert aux enfants de l'école maternelle (MS et GS) ainsi que du primaire (CP au CM2), de Still
Le midi (garde + repas) et le soir (goûter + temps cartable + activités).

Ouverture de l'accueil le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 15h15 à 18h30.

Agrément Jeunesse et Sport pour 40 enfants maximum.

- Accueil mercredi et petites vacances

Le mercredi nous accueillons les enfants de Still et des autres communes à partir de 4 ans révolus jusqu'au CM2. Du fait des rythmes scolaires l'accueil du mercredi se fera soit de 11h00 à 18h00, de 11h00 à 14h00 ou de 14h00 à 18h00.

Les petites vacances scolaires à la journée complète uniquement ou à la semaine.

- Accueil collégiens

Nous pouvons accueillir les collégiens en péri scolaire le soir après la classe, le mercredi et les petites vacances scolaires.
Pour tous renseignements s'adresser auprès de la directrice de l'accueil.

- Eté

- L'accueil pour l'été (juillet) se fait uniquement à la semaine complète (5 jours) ou 4 jours (sans le mercredi). Accueil à partir de 4 ans révolu jusqu'au CM2.

- Un accueil de pré ados/ados (collège/lycée) en semaine complète est également mis en place depuis 2009. Pour plus de renseignements veuillez prendre contact directement à l'accueil.

Attention ! Inscriptions à partir de début Mai 2016

Ouverture de l'accueil les vacances scolaires de 07h45 à 18h00.

Agrément Jeunesse et Sport pour 50 enfants maximum.

Fermeture annuelle tout le mois d'Août et les deux semaines à Noël/Nouvel An.

La Directrice et son équipe vous souhaitent une Bonne Rentrée 2015/2016



**Programmvorschlagn für die Feier zum 50-jährigen Jubiläum
der Gemeindepartnerschaft zwischen Still und
Oberwolfach**
**Programme de la journée jumelage à Oberwolfach
le 20 septembre 2015**



- Ab 8.30 Uhr: Empfang der Gäste aus Still (accueil des Stillois)
- 9.30 Uhr : Gottesdienst (messe)
- ca. 10.45 : Trachtenkapelle (vor der Festhalle) (danse folklorique devant la Salle des Fêtes)
- ca. 11.00 Uhr : Stellen des Freundschaftsbaumes, mit Begleitung durch die Trachtenkapelle (vorder Festhalle)
(plantation d'un arbre de l'amitié avec la participation du groupe folklorique)
- ca. 11.30 Uhr : kurze Ansprachen (in der Festhalle) (discours dans la Salle des Fêtes)
- anschließend 12.00 Uhr : Mittagessen (déjeuner)
- bis 13.30 Uhr : Trachtenkapelle (danse folklorique)
- ca. 14.30 Uhr : Auftritt Schule und Kindergarten (spectacle des écoles)
- ca. 15.30 Uhr : Auftritt Wolfstalspatzen (spectacle du groupe « Wolfstakspatzen »)
- ca. 17.00 Uhr : Verabschiedung der Gäste aus Still und Ankündigung des letzten Programmpunktes
(discours de clôture)
- anschließend ca 17.00 Uhr : Auftritt Trachtengruppe (spectacle folklorique)

zwischen den Auftritten sind Pausen vorgesehen (durant la journée des pauses auront lieu)

Besichtigungen :

14.00 Uhr: MiMa und Grube Wenzel
16.00 Uhr: MiMa und Grube Wenzel

Horaires des visites de la mine

Kinderprogramm:

ab 09.30 Uhr in der Schule

**POUR LES GENS QUI SE SONT INSCRITS EN BUS,
LE DEPART AURA LIEU A 7H00
PLACE DE LA SALLE DES FETES**

**ARRONDISSEMENT
MOLSHEIM
CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19
CONSEILLERS
PRESENTS : 17**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 mai 2015
Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD – Gilles NEVERS – Corinne ROYER, Adjoints

Pascal GEISPIELER – Jean-Philippe SIEGEL – Chantal SITTler – Philippe KELLER– Thomas PASCUAL - Michel VIX - François THEILLER – Frédéric SIEGEL - Martine THOMAS - Catherine JAEGLE - Sylvie FISCHER - Stéphanie FRANKINET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI - Camille BOUCHAIN

Eric PAGNANI donne procuration à Laurent HOCHART

Camille BOUCHAIN donne procuration à Catherine JAEGLE

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 9 avril 2015.

Agrémentation d'un nouvel associé

Vu la demande de Monsieur Hubert Derigny, Président de l'Association de Chasse « La Gilloise » pour l'agrément de Monsieur Rolf Van Maenen en tant qu'associé.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de Monsieur Rolf Van Maenen en tant qu'associé.

Subvention pour la Compagnie Crue des Sens

Suite à la demande de Madame Bérénice Hagmeyer de la compagnie Crue des Sens concernant une subvention pour la manifestation culturelle et gourmande ayant lieu à la Fraiseriaie de Still, le 20 juin 2015.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 €.

Subvention pour l'association Still'Tonic

Suite à la demande de l'association Still'Tonic,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 150 €.

Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de STILL a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.



LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet

1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,

2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,

4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,

5 - La tenue des diverses listes électorales,

6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,

7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Désigne M. Laurent Hochart en qualité d'électeur titulaire

Mme Marie-Odile Lien en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes.

A ce titre M. Laurent Hochart et Mme Marie-Odile Lien sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.



La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim et Mutzig

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Autorisation du Maire à résilier après mise en demeure restée infructueuse, les conventions ou titres d'occupation du domaine public des résidents du camping « mon repos »

Monsieur le Maire expose :

La Commune exploite un camping municipal (camping « mon repos ») sous forme de service public.

Les terrains du camping sont de la propriété communale et sont aménagés de façon indispensable, pour être affectés à ce service public touristique et local.

Les résidents du camping bénéficient de titres ou conventions d'occupation des terrains mis à leur disposition, valant occupation du domaine public, occupation par définition précaire et révocable et avec pour contrepartie une redevance domaniale.

Le non-paiement par les résidents du camping de la redevance domaniale et/ou le non-respect du règlement intérieur du camping, est un motif de résiliation unilatérale par la Commune de l'occupation domaniale, aux torts exclusifs de l'occupant et sans indemnité.

Cela est en outre stipulé à l'article 16 du règlement intérieur du camping qui s'impose à tous les résidents.

Il est donc nécessaire de mettre en demeure les résidents qui ne règlent pas leur redevance d'y procéder à bref délai (quinze jours), y compris les impayés des années passées, sous peine de résiliation pour faute de leur titre ou convention d'occupation, avec injonction immédiate de quitter les lieux, puis le cas échéant sous peine d'expulsion judiciaire demandée au Tribunal Administratif.

Il revient ainsi au Conseil municipal de délibérer sur les principes suivants :

- > D'autoriser le Maire à mettre en demeure les résidents, qui ne règlent pas leur redevance et/ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement intérieur du camping, de se mettre en conformité avec leurs obligations, sous peine de mettre fin à leur occupation, de les enjoindre à quitter les lieux, et de les expulser,
- > Si la mise en demeure reste infructueuse, d'autoriser le Maire à procéder à la résiliation des titres ou occupations domaniales des résidents concernés, à leurs torts exclusifs et sans indemnité, avec injonction immédiate de quitter les lieux,
- > À défaut pour les résidents de quitter les lieux dans le délai prescrit, d'autoriser le Maire à saisir le Tribunal administratif d'une demande d'expulsion judiciaire, le cas échéant en référé, et à requérir le concours de la force publique pour faire exécuter le Jugement d'expulsion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21, et L. 2541-1 à L. 2544-18 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2331-1 ;

VU le Code de justice administrative, notamment son article L. 521-3 ;

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en demeure les résidents qui ne règlent pas leur redevance et/ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement intérieur du camping, de se mettre en conformité avec leurs obligations sous peine de mettre fin à leur occupation et de les enjoindre à quitter les lieux et les expulser,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire en cas d'infructuosité de la mise en demeure, de résilier les titres ou conventions d'occupations domaniales des résidents concernés, à leurs torts exclusifs et sans indemnité avec

injonction immédiate de quitter les lieux,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut pour les résidents de quitter volontairement les lieux après injonction, de saisir le Tribunal administratif d'une demande d'expulsion judiciaire le cas échéant en référé, et le cas échéant avec le concours de la force publique.

Consultation pour la révision du PLU de la commune de Still

Le Conseil Municipal souhaitant engager sur 2015 et 2016, une révision du Plan Local d'Urbanisme, autorise Monsieur le Maire à organiser une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- Montage du dossier de consultation et assistance pour le choix de l'équipe chargée des études et autres prestataires,
- Pilotage des études : assistance pour le déroulement des études (planning, qualité des rendus sur le fond et sur la forme, compte-rendu des réunions PPA).
- Réalisation des tâches administratives de procédures : projets d'actes administratifs et de courriers en rapport avec la procédure.
- Suivi des travaux de duplication.

Amortissement des subventions d'équipements du budget camping

Le Conseil Municipal décide d'amortir les subventions d'équipements sur 30 ans.

Aide pour le déménagement d'une caravane

Considérant la nécessité pour la commune de reprendre possession de l'emplacement de camping « Mon Repos » occupé par Monsieur Gilbert Quantius demeurant 10 rue des Frères à Ostwald.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide au déménagement de 600 € à Monsieur Gilbert Quantius.

Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fournitures d'électricité

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

VU la loi dite « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le code de l'énergie, et notamment son article L. 337-9 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, notamment son article 8 ;

CONSIDERANT dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité dans le cadre défini par le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

ESTIMANT judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

CONSIDERANT que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

CONSIDERANT que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

CONSIDERANT que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;



ESTIMANT opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

1° décide

➤ d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
- le SIVU du Collège de MUTZIG,
- le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,

2° entérine

➤ la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, dans les formes et rédaction proposés,

3° donne mandat

➤ à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

4° accepte

➤ que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

5° donne mandat

➤ au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

➤

6° s'engage

➤ à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

7° autorise

➤ Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.

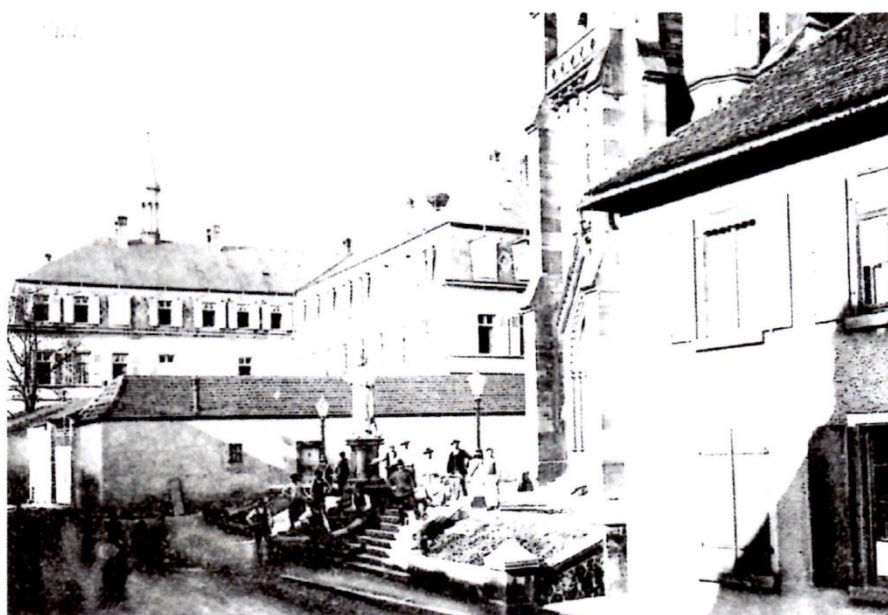
Affaire Crestey

Monsieur le Maire informe que par l'audience du 14 avril 2015 rendu public le 27 avril 2015, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la requête de M. et Mme Jacques Crestey contre le Plan Local d'urbanisme de la Commune.

M. et Mme Crestey ont dû verser la somme de 1000 euros au titre de l'article L 761-1 du code de Justice Administratif.



Pour les Stillois qui s'intéressent à l'histoire de notre village, voici quelques extraits du Molsheimer Kreisblatt de Juin 1906 relatant la consécration de l'église et l'inauguration de la Fontaine Lichtenberg de Still. (Société d'Histoire de Mutzig et Environs – Extraits de l'Annuaire 2015)



Still, 7 mai – Dimanche 24 juin, seront inaugurées notre merveilleuse église et la fontaine monumentale surmontée la grande statue de notre ancien évêque Jean de Lichtenberg à qui la commune de Still doit le legs d'un grand territoire boisé. Très certainement, l'évêque, le Dr Fritzen en personne, procédera à l'inauguration.

Still, 7 juin – L'inauguration de la Fontaine Lichtenberg a été fixée à l'après-midi du 24 juin. La fête se déroulera de façon similaire à celle de l'inauguration de la statue de Sa Majesté l'Empereur, en 1903. Après avoir dévoilé le monument, le chanoine Dr. Muller-Simonis de Strasbourg, tiendra le discours solennel. Le banquet pour les invités aura lieu à 3 heures et demi, à l'Hôtel de Ville.

Still, 13 juin – L'inauguration déjà signalée du monument de l'évêque, dimanche 24 juin sera précédée de la consécration de l'église paroissiale. L'intérieur de l'église a été entièrement rénové et celle-ci devrait être la plus belle des environs. L'évêque coadjuteur Zorn von Bulach qui procédera à la consécration arrivera samedi dans la soirée. Dimanche après-midi, aura lieu, comme annoncée, l'inauguration de la Fontaine Lichtenberg. Si les cieux sont cléments, les festivités devraient attirer beaucoup de monde.

Still, 22 juin – Le programme des festivités de dimanche prochain sera le suivant: le matin, à 7 heures, consécration de l'église par l'évêque coadjuteur, Monseigneur Zorn von Bulach. Le sermon sera tenu par le chanoine Schickelé de Strasbourg, suivi par la messe solennelle. L'après-midi, à 2 heures et demie, aura lieu l'inauguration solennelle de la Fontaine Lichtenberg, que la commune de Still a fait ériger en l'honneur du bienfaiteur, l'évêque Jean II de Lichtenberg (1353-1365). Le programme est le suivant: 1. Accueil des invités à l'Hôtel de Ville; 2. Marche d'ouverture (Fanfare); 3. «Lob und Ehr» (Chœur mixte);

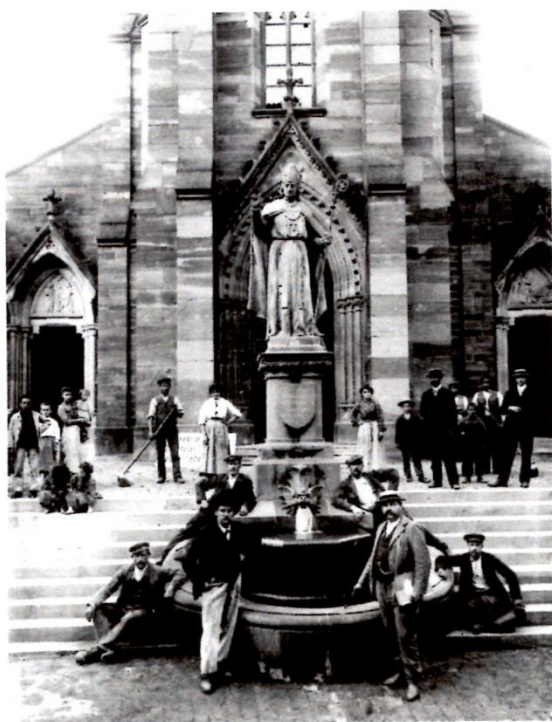
4. Prologue; 5. Remise du monument à la commune; 6. Discours solennel du Chanoine Dr Müller-Simonis; 7. «Dem Tag heil» (Chœur mixte); 8. Grosser Gott (Chant commun); 9. Chœur final (Fanfare). A 3 heures et demie repas festif à l'Hôtel de Ville de Still. A l'arrivée du train de 1h 33, à la gare de Gresswiller, des voitures seront mises à la disposition des invités.

Still, 24 juin – Une belle fête double était célébrée hier, l'une civile, l'autre religieuse, toutes les deux intimement liées par le lieu où se déroulait la cérémonie. La journée, débutant le matin par une chaleur étouffante, sera suivie par un gros orage. Dimanche matin, la belle église du village a été consacrée par l'évêque coadjuteur Dr. Zorn von Bulach, en présence du clergé des environs et de toute la population. Déjà la veille au soir, l'évêque coadjuteur était arrivé accompagné par un bon nombre de cavaliers du village. Le cortège fut accueilli par le Conseil municipal, le Conseil de fabrique, le corps enseignant et le clergé des environs par la sonnerie des cloches. Plus tard, les enfants de l'Institut des aveugles firent une aubade à l'invité.

La consécration de l'église commença déjà à 7 heures et demie du matin. Le sermon festif a été tenu par le chanoine Stoeffler, alors que le chanoine Schickelé célébrait la grand'messe. La chorale paroissiale, sous la baguette du directeur d'école Koehly de Mutzig, interpréta une messe à plusieurs voix, avec la participation des enseignants Deck de Russ, Cordan de Heiligenberg et Roth de Dambach. L'orgue était tenu par l'organiste de la cathédrale, Mathias.

A la fin de la cérémonie, le prélat quitta les lieux pour aller chez sa mère très gravement malade non sans avoir rendu visite à l'Institut des aveugles et au maire Bischwiller. Ce dernier est alité depuis un

certain temps et avait délégué son premier adjoint, Monsieur Widloecher. L'après-midi, la splendide fontaine monumentale, devant le portail gothique de l'église, représentant l'évêque de Strasbourg, Jean II de Lichtenberg, a été remise par les autorités à la commune. Le village de Still est exemplaire en ce qui concerne les monuments érigés par les communautés rurales comme l'a rappelé le député du Landesauschuss, Monsieur Laugel: «mettre l'art, le grand art à la campagne, dans les villages, après avoir été uniquement dans les villes, est le grand mérite de ce village à l'écart de la circulation. Il y a trois ans, la commune a fait ériger la statue de l'Empereur dans une niche du bâtiment de la belle mairie. Maintenant l'évêque, bienfaiteur du village, possède son monument» [...] Après avoir essuyé un gros orage, la fête continua dignement l'après-midi sur la place, entre la mairie et l'église. Après la pluie, la foule afflua des environs. Habits multicolores et visages rayonnants disparaissaient de temps en temps quand une légère averse s'approchait. Mais cela ne put nuire à la fête. Sur la tribune officielle, étaient réunis les invités d'honneur, M. l'assesseur le baron von Wöllwarth, représentant le gouvernement, le député de l'arrondissement M. Laugel, Messieurs l'inspecteur de l'éducation Lombard et l'inspecteur des travaux publics Blum et d'autres personnalités de l'arrondissement, en outre beaucoup de personnalités du clergé, l'orateur du discours solennel, le chanoine Muller-Simonis, le Supérieur Stoef-



La société d'Histoire de Mutzig et Environ nous ayant donné l'autorisation de diffuser quelques extraits des Annuaire, nous diffuserons un article de temps à autre sur l'histoire de Still.

Emmanuelle Girard

fler, etc. La fête commença par la remise d'un bouquet de fleurs au représentant du gouvernement par une petite fille qui prononça un mot d'accueil plein de poésie. Puis, un jeune garçon de l'Institut des aveugles de Still prononça un prologue composé par l'instituteur C. Deck.

(Le chant du début et de la fin a été composé par M. Deck pour cette fête).

Suivirent des chants à plusieurs voix, puis, le représentant du gouvernement remit le monument à la commune: vous êtes redevable à l'évêque de Lichtenberg de la digne église, de la belle mairie et des revenus. Pour cette raison, le monument doit être, à Still, un symbole de la religion et des bonnes mœurs, la fidélité et la gratitude ont leur place ici pour toujours. L'orateur du discours solennel, le chanoine honoraire Dr. Muller-Simonis brossa un tableau, de grand style, du temps où l'église chrétienne étendait ses activités dans les rudes et pauvres villages des forêts vosgiennes. [...] Après que les applaudissements nourris se soient tus, un dernier chant, sous la direction de l'instituteur Eyer, clôtura cette fête cordiale.

Le comité des fêtes et les invités se retrouvèrent à l'école pour un repas de fête qui montrait le sens de l'hospitalité de la commune et méritait les félicitations. Tout le menu fut livré par le traiteur de la cour, M. Sorg. Les vins provenaient des régions voisines de Molsheim et de Wolxheim. [...] L'intermède musical était assuré par la fanfare du corps des Sapeurs-pompiers de Mutzig, sous la direction du chef, Riedin, fanfare qui avait aussi apporté son concours à la cérémonie d'inauguration. On resta encore quelques instants à discuter dans la cour de l'école. C'est seulement avec le dernier train que les participants à la fête se séparèrent en remerciant les représentants stillois.

Signalons encore la gentillesse du propriétaire de la Brasserie Wagner-Mutzig qui a mis son automobile à la disposition des invités pour les conduire sur le lieu de la fête et de nouveau les reconduire à la gare de Gresswiller et même jusqu'à Molsheim.